

Avignon, le 26/03/2026

COMPTE RENDU DU CSAL-FS DU 10/03/2026

Après la lecture de notre déclaration liminaire (cf en lien [ici](#)), nous avons souhaité la bienvenue à notre nouvelle Inspectrice Santé Sécurité au Travail (ISST), Emilie Bourgeois qui remplace Véronique Olivier en tant que titulaire après un intérim de plusieurs mois d'Olivier Basuyaux. la Formation Spécialisée a travaillé sur les points suivants.

PREVENTION DES ACTES SUICIDAIRES A LA DGFIP :

Cela fait plusieurs années que la DGFIP est en tête du palmarès des administrations civiles en matière de suicides et de tentatives suicidaires (respectivement 25 et 20 pour 2025). Sous la pression constante des organisations syndicales et de la presse nationale, le Ministère des Finances et la DGFIP ont enfin décidé de s'emparer du sujet.

On vous rassure tout de suite (ou pas), le fond du sujet ne sera traité à aucun moment.

Ainsi, l'essentiel du plan d'action du Ministère va tenir en trois outils : un guide, de la mutualisation des bonnes pratiques et de la formation en management. Pour mémoire, le guide ministériel sur l'enquête FS suite à un acte suicidaire date, pour sa première version, de 2013 ; ça ne date donc pas d'hier.

Autrement dit, tout ce qui cause le mal-être au travail (suppressions d'emplois, dictature des statistiques, problèmes informatiques de tous ordres, injonctions contradictoires, etc.....) n'est à aucun moment abordé. Royal !!!!

Appréciation du conseil de classe: « le sujet n'est que partiellement traité : 7/20, peut largement mieux faire ».

Entendons-nous bien, la formation (initiale ou continue, et encore faut-il trouver le temps d'y participer...), le soutien pour les cadres de proximité sont nécessaires pour tendre vers un management à visage humain, mais clairement, tant qu'il n'y aura pas plus de bras pour faire tourner notre boutique, la souffrance au travail a de beaux jours devant elle....

On rappelle que, devant l'insuffisance caractérisée de ce plan, l'ensemble des organisations syndicales (OS) nationales a voté « contre ».

Enfin, plusieurs pistes d'améliorations évoquées comme le retour d'agents suite à congés pour maladie, ou la conduite de projets de réorganisations ont pointé du doigt les lacunes dans notre direction.

En synthèse, le sujet est bien d'actualité, pesant, brûlant, et comme souvent, notre administration n'en prend pas la pleine mesure ; pire, elle est sommée de continuer à appliquer la politique mortifère de suppressions d'emplois, de rétrécissement du réseau et de réorganisation absurde. La DGFIP essaye de soigner les dégâts de ces politiques sur la santé quotidienne des agents, mais ne s'attaque pas aux mécanismes qui en sont la cause.

BUDGET 2025 - BUDGET 2026 - FORMATIONS SST

Les débats ont bien eu lieu sur l'utilisation du budget 2026, sans qu'on ait l'information sur son niveau. En effet, on sait que le gouvernement lorgne sur des économies spectaculaires dans l'action sociale pour les fonctionnaires, il est donc légitime de craindre une baisse drastique de l'argent mis dans les dépenses de santé et sécurité au travail.

En tout état de cause, si on assiste à une forte baisse, les dépenses privilégiées seront les formations et les dépenses de matériel ergonomique sur prescription du médecin du travail.

Les formations déjà actées sont celles que l'on retrouve de manière récurrente chaque année. LA nouveauté résidant dans la proposition faite d'une initiation/découverte du krav-maga (sport d'auto-défense).

RADON DETECTE A APT:

La récente classification des régions d'Apt et Pertuis a eu pour conséquence de procéder à des analyses réglementaires.

Bref rappel : le radon est un gaz naturel radio-actif (donc potentiellement dangereux selon l'exposition, car cancérigène) qui se propage par émanation des sols granitiques et volcaniques. Le seuil au-delà duquel le risque d'irradiation commence à exister est de 300 becquerels (Bq) par m³. A partir de ce seuil, des prises de mesure sont à effectuer et des actions de protection doivent être menées. Toutes les prises de mesure initiales sont conformes, excepté dans le local social et archive du SIP d'Apt : la mesure est juste en dessous du seuil de tolérance, mais avec une marge d'erreur qui peut faire passer le résultat au-dessus.

La seule solution étant une aération régulière et significative du local en question, l'administration s'est tournée naturellement vers le propriétaire (le Conseil Départemental de Vaucluse) pour vérifier la VMC et demander à changer la porte afin d'améliorer à la fois l'isolation thermique et l'aération de la pièce.

ACCUEIL DU SIP A AVIGNON : Après les travaux, ben y aura des travaux.....

Ces travaux sont un gros aménagement mobilier de la zone accueil qui conduira à augmenter le nombre de box et d'améliorer et le « chemin de fuite » et l'ergonomie de cette zone.

Durée des travaux prévue : 6 semaines à partir de début mars.

Vu les épisodes du chantier Cité P348, on a quand même de sérieuses raisons d'être dubitatifs quand on nous dit : « ne vous inquiétez pas !!! Ce sera fini avant la campagne d'information ».

(NDLR : « ne vous inquiétez pas ! » est devenue la phrase la plus inquiétante qui soit : prière de ne l'utiliser qu'avec moult prudence)

QUESTIONS DIVERSES:

* Une alerte informelle a été énoncée par les organisations syndicales sur plusieurs services : SPFE, SIE Avignon, Trésorerie Hospitalière de Carpentras et l'inévitable CCPRO.

Concernant ce dernier service, une [délibération intersyndicale](#) a été votée à notre initiative et à l'unanimité concernant les chocs acoustiques et qui vise à améliorer la prise en charge d'un tel incident. Les chocs acoustiques concernent essentiellement les agents des services qui sont, comme au CCPRO, 5 voire 6 heures d'affilée au téléphone.

* Nous avons évoqué le sujet du BGA (Batch de Gestion Accélééré) qui est le dispositif de transfert des créances fiscales des professionnels des services territoriaux vers le PRS : en début d'année, ce BGA a été modifié pour permettre le transfert de dossiers de Contrôles sur Pièces (« CSP »), alors que le protocole départemental ne le prévoyait pas. En clair, le transfert d'un nombre potentiellement important de dossiers supplémentaires au PRS a été acté sans concertation, sans communication et sans évaluation préalable des moyens nécessaires ! Alors même que le PRS n'est pas en situation, à l'heure actuelle, d'encaisser une charge supplémentaire.

Attention, PRS, c'est l'anagramme de RPS (risques psycho-sociaux), et ça peut arriver très vite...

* Nous avons (re)demandé qu'un véritable bilan soit fait sur l'affectation au choix des cadres A au plan local.

* Le traitement des indus de rémunération a mis le projecteur sur les lacunes de la chaîne RH (« professionnalisée » depuis la création des CSRH et du SIA) tout d'abord sur la manière dont sont gérées nos payes (« n'oubliez pas le guide !!!! » [lien vers [La Bonne Paye](#) sur notre site national (accès Adhérent uniquement)] mais aussi, une fois l'erreur découverte, sur la manière avec laquelle notre Grande Administration (mal)traite ses propres agents.

En matière de procédure, un rappel d'ACF « garantie » (concernant 16 agents dans le 84, dont 2 décédés) entre quelques euros et plus de 10000€ fait par simple courriel, sans véritable rappel de la réglementation, sans calcul précis et sans aucune empathie. Tout cela serait inacceptable pour l'Administration envers le public, mais elle se le permet pour ses agents. Quel merveilleux employeur.....

* La parution de la note départementale déclinant une note nationale sur les frais de déplacement a elle aussi participé à l'émoi dans les services. Si on ne peut qu'être d'accord avec le principe de ne pas gaspiller l'argent public, cela ne doit pas virer à l'absurde ni être contre-productif. La Direction a juré la main sur le cœur qu'il s'agissait surtout de maintenir le niveau des dépenses en Vaucluse (en effet, les documents du CSAL sur le budget 2025 font apparaître une remontée de crédit à hauteur de 120000€ [auxquels il faut ajouter les 43000€ pour les 3 journées de convention B et C...]). Pour autant, les premières remontées de terrain ne sont pas aussi idylliques et tendraient à montrer que la bienveillance en cette matière n'est une nouvelle fois que de façade.

* Autre bienveillance RH : la note « fantôme » sur le télétravail et ses fameuses « préconisations » retrouvent une deuxième jeunesse, avec même un recul sur le 2ème jour hebdomadaire de TT. L'application de la note reste à géométrie variable : quand on repeint une cage d'escalier, tout un service peut partir en TT 2 jours dans la même semaine....

* En cette période d'évaluation, un sujet est revenu sur le tapis : c'est la manière dont sont évalués les cadres A non encadrants. En effet, plusieurs items sont catégorisés « management » alors qu'ils relèvent souvent de la vie dans les services (mutualisation, détermination des objectifs , de la performance). Notre direction fait partie de celles qui ont décidé que ces items ne seraient pas remplis pour les vérificateurs, les inspecteurs PCE, etc. Pour nous, cela peut desservir ces collègues lors d'une éventuelle candidature à promotion ou à mutation.

* Enfin, il est un domaine sur lequel la DGFIP ne transigera pas (car il en va de l'honneur ou de la vie de notre administration, certainement), ce sont les « consultations inappropriées sur les applicatifs professionnels ».

Ainsi, en plus du programme habituel de contrôle interne (échantillonnage des consultations sur des périodes courtes et récentes pour un agent donné), les agents de la MDRA ont vu débouler des listes de personnalités résidant dans le Vaucluse (monde du spectacle, sportifs, influenceurs, etc...) sur lesquelles il a fallu appliquer une traçabilité inversée : on part du dossier consulté et on trouve QUI a consulté ce dossier. Apparemment cette pêche au filet pélagique a été fructueuse dans notre direction comme partout en France et les collègues pris la main dans le pot de confiture vont être convoqués par leur chef de service et/ou la Direction. Et sur ce sujet encore, la bienveillance de notre employeur semble être restée au placard....

Rappel 1 : avec le passage au « tout internet », quasiment toutes les consultations sur nos applicatifs professionnels sont traçables dès qu'on a tapé le nom (notamment sur MIRA, le moteur de recherche pour ADONIS, ADELIE et autres...). Donc, la prudence est de mise.

Rappel 2 : lors de la convocation par l'Administration, ne pas hésiter à se faire accompagner par un représentant du personnel afin de garantir ses droits.

Vos représentants qui ont siégé à ce CSAL-FS :

Stella PAULET
Delphine JORDA
Benoît SAUTECOEUR
Marc GUERARD
Laurent DERBES
Arnaud BEAUJARD